

CORREZE DÉPARTEMENT
TULLE CANTON
TULLE COMMUNE
Secrétariat Général CC/SL

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté portant approbation des missions SPS et CTC pour le futur marché de travaux de rénovation du Conservatoire à Rayonnement Départemental André Malraux

Le Maire-adjoint délégué aux Travaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°69 du 27 juin 2022 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°36 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur JérémY NOVAIS, Septième Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite réaliser des travaux de rénovation sur le Conservatoire à Rayonnement Départemental André Malraux,
- Considérant qu'une consultation a été lancée le 31 juillet 2025 en vue du choix d'entreprises spécialisées et que la date limite de remise des offres a été fixée au 26 août 2025,
- Considérant que, après analyses des offres, l'Agence Jean-Michel LEYRAT, Coordonnateur SPS Niveau 1, a été attributaire du contrat de Coordination Sécurité et de Protection de la Santé – catégorie II, et le Bureau ALPES CONTRÔLES a été attributaire du contrat Contrôle Technique de Construction (CTC),
- Considérant que le montant total du marché d'une durée de 12 mois s'élève à 1 835 € HT pour la mission SPS, et à 3 080 € HT pour la mission CTC,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve le futur marché de travaux concernant la rénovation du Conservatoire à Rayonnement Départemental André Malraux attribué à :

- Contrat de Coordination Sécurité et de Protection de la Santé – catégorie II : Agence Jean-Michel LEYRAT – 18, avenue Alsace Lorraine - 19000 TULLE, pour un montant de 1 835 € HT, soit 2 202 € TTC.
- Contrat Contrôle Technique de Construction : Bureau Alpes Contrôles – 3 bis, impasse des Prairies – Annecy-le-Vieux – 74940 ANNECY, pour un montant de 3 080 € HT, soit 3 696 € TTC.

Ce marché est conclu pour une durée d'un an.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera inscrite au budget de la Ville
Compte : 23137 – Code : INVST/ CRDRENOV MUSIQUE

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Service Commande Publique
- Agence Jean-Michel LEYRAT
- Bureau Alpes Contrôles

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

TULLE, le 1^{er} septembre 2025

Le Maire-adjoint,
Jerémy NOVAIS



Transmis au contrôle de Légalité le : 08 SEP. 2025
Date et Réf. de l'accusé de réception : 08 SEP. 2025

AM42 - 01092025